

Fiche de données de sécurité

dans le cadre du Règlement 1272/2008/EU

Date d'impression : 01.11.2014

ver.N.: 1

Révision: 01.11.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** OJ RACING SPECIAL FORK OIL TYPE 01-TK-01
- **Code du produit:** AOJRAC01F200
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du produit** PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- **Catégorie du procédé**
PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC9b Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- **Emploi de la substance / de la préparation :**
Lubrifiant pour les fourches télescopiques et des amortisseurs.
- **EMPLOIS :**
Industriel.
Professionale:(Scheda di sicurezza disponibile su richiesta per gli utilizzatori professionali).
- **Posologie :** Tel que fourni
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
AR.I. Chimica srl
Via Soperga,32
20127 - Milano - Italia
Tel.: +39 02 26117342 - +39 02 26115598
Fax +39 02 2619750 - reme@arichimica.it - www.arichimica.it
- **E-mail de la personne compétente, responsable de la fiche de sécurité :**
Ing. Renzo Merighi rear@interfree.it
- **Numéro de téléphone d'urgence (le cas échéant):**
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
(nombre fournit les coordonnées de tous les Centres Antipoison français)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE, 99/45/EU et modifications successives :** néant
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise et résultats expérimentales.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

dans le cadre du Règlement 1272/2008/EU

Date d'impression : 01.11.2014

ver.N.: 1

Révision: 01.11.2014

Nom du produit: OJ RACING SPECIAL FORK OIL TYPE 01-TK-01

(suite de la page 1)

P501

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

- Autres dangers :**- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 concernant l'évaluation, l'enregistrement, la restriction des substances chimiques (voir la section 3 et 2): ne répond pas à critères de classification comme PBT et vPvB donc - non applicable

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, éviter de disperser le produit dans l'environnement.

- PBT: Non applicable.**- vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique: Mélanges**- Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.**- Composants :**

CAS: 64742-54-7 EINECS: 265-157-1 Reg.nr.: 01-2119484627-25-0000	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	49,5%
CAS: 64742-55-8 EINECS: 265-158-7 Reg.nr.: 01-2119487077-29-0000	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	49,5%
	mélange d'additifs non dangereux	1,0%

- SVHC : No SVHC présent dans le mélange.**- Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Huile minérale lubrifiante (CAS 8042-47-5 / 64742-54-7 / 64742-55-8) avec un extrait en DMSO <3% en poids (méthode IP 346). Selon la Directive 94/69/CE note L il n'est pas donc classifié cancérigène.

huile minérale (CAS 8042-47-5 / CAS 64742-55-8) avec Viscosité $\geq 20,5$ mm²/sec à 40 °C

4 Premiers secours

- Description des premiers secours**- Indications générales :** Aucune mesure particulière est exigée.**- après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**- après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**- après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.**- après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**- Indications destinées au médecin:****- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction**- Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eau.

Attention:

l'utilisation de l'eau comme agent extincteur peuvent ne pas être efficace, ou même contre-productif, pour la non-miscibilité avec le mélange, ce qui pourrait en fait flotter sur la propagation du feu à d'autres domaines.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

dans le cadre du Règlement 1272/2008/EU

Date d'impression : 01.11.2014

ver.N.: 1

Révision: 01.11.2014

Nom du produit: OJ RACING SPECIAL FORK OIL TYPE 01-TK-01

(suite de la page 2)

- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.

Éviter de respirer les vapeurs, utiliser le masque et du visage avec un filtre spécifique pour la fumée ou des gaz (blanc-rouge); dans des espaces clos et ou à haute température drive respirateur. Portez des résistants et restent à une distance sécuritaire.

- Conseils aux pompiers :

In case d'incendie porter un appareil respiratoril autonome et les vêtements de protection complète.

- Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

- Autres indications: Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Veiller à une aération suffisante

- Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- Manipulation :

Éviter le contact avec les yeux.

Adopter les normales règles d'hygiène.

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière n'est requise.

- Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

- Autres indications sur les conditions de stockage : néant

- Classe de stockage

- Classe VbF : néant

- Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Voir le point 1 identifié utilise.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Aérer les locaux où le produit vien utilisé.

Éviter la production et la diffusion de brouillards et d'aerosols par protection des machines et utilisation de ventilation/aspiration localisé.

- Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

VME Valeur momentanée: 5 (brouillard d'huile) mg/m³

Valeur à long terme: 10 (brouillard d'huile) mg/m³

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité dans le cadre du Règlement 1272/2008/EU

Date d'impression : 01.11.2014

ver.N.: 1

Révision: 01.11.2014

Nom du produit: OJ RACING SPECIAL FORK OIL TYPE 01-TK-01

(suite de la page 3)

64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

VME	Valeur momentanée: 10 (brouillard d'huile) mg/m ³ Valeur à long terme: 5 (brouillard d'huile) mg/m ³
-----	---

- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :**
Pas nécessaire si employé correctement.
Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi présentant un risque élevé de blessures (danger mécanique), aucune recommandation pour un matériau de gants approprié ne peut être donnée.
Les informations se fondent sur épreuves faites pas les fournisseurs des matières premières, sur données de la bibliographie et sur des informations des producteurs des gants ou elles sont obtenues, pour analogie, par celles de substances de composition similaire.
- **Pour le contact permanent et prolongé sont appropriés:**



Gants résistant à l'huile.

- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile.
Épaisseur du matériel conseillé*: $\geq 0,30$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Minutes ≥ 480 (perméation suivante la norme EN 374-3 :
Niveau de perméation = ND - Indice dégradation = 1)
INDICE DI PERMÉATION:
6 = ND = 0,0 $\mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{minute}$ = 0 n° de gouttes/hr
5 = E = $<0,9$ $\mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{minute}$ = 0 - 1/2 n° de gouttes/hr
4 = VG = 0,9 $\mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{minute}$ = 1 - 5 n° de gouttes/hr
3 = G = <90 $\mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{minute}$ = 1 - 50 n° de gouttes/hr
2 = F = <900 $\mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{minute}$ = 51 - 500 n° de gouttes/hr
1 = P = <9000 $\mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{minute}$ = 501 - 5000 n° de gouttes/hr
INDICE DI RESISTANCE A LA DEGRADATION:
1 = EXCELLENT = Effet dégradant négligeable.
2 = BON = Effet dégradant faible.
3 = DISCRET = Effet dégradant modéré.
4 = FAIBLE = Effet dégradant marqué.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Si seulement une charge à court terme du matériel de gants par des éclaboussures est attendue, des gants tricoés avec un plus grand confort de porter sont recommandés aux utilisateurs, pour une meilleure acceptation.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps :** Pas nécessaire si employé correctement.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect**
- Forme : liquide
- Couleur : jaune clair
- **Odeur :** genre pétrole

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

dans le cadre du Règlement 1272/2008/EU

Date d'impression : 01.11.2014

ver.N.: 1

Révision: 01.11.2014

Nom du produit: OJ RACING SPECIAL FORK OIL TYPE 01-TK-01

(suite de la page 4)

- Seuil olfactif:	2 - 5%
- Indications importantes pour la protection de l'environnement et de la sécurité:	VALEUR/RANGE UNITÉ MÉTHODE
- valeur du pH:	Non déterminé.
- Modification d'état:	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 270 °C (calculé)
- Point d'éclair :	172 °C (ASTM-D-92)
- Température d'inflammation :	354 °C (calculé)
- Température de décomposition :	Non déterminé.
- Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
- Pression de vapeur :	Non déterminé.
- Densité à 20 °C:	0,87 g/cm ³ (ASTM-D-1298)
- Densité relative.	Non déterminé.
- Densité de vapeur.	Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec:	
l'eau :	non ou peu miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
- Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique du mélange à 40 °C:	>20,5 cSt (ASTM-D-445)
- Teneur en solvants :	
solvants organiques point d'ébullition ≤250 °C :	0,0 % (calculé)
- Autres informations	Radioactivité: non radioactifs.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** : Aucune réaction dangereuse si correctement utilisées et stockées:
- **Stabilité chimique** :
Le produit est stable dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandée. Voir le chapitre 7
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses** :
Aucune réaction dangereuse si correctement utilisées et stockées.
- **Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles**: Agents très oxydants.
- **Produits de décomposition dangereux**: voir point 5

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- Valeurs de toxicité aiguë

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rats)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapins)
Inhalatoire	LC50/4h	>5 mg/L (rats)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

dans le cadre du Règlement 1272/2008/EU

Date d'impression : 01.11.2014

ver.N.: 1

Révision: 01.11.2014

Nom du produit: OJ RACING SPECIAL FORK OIL TYPE 01-TK-01

(suite de la page 5)

64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	>5000 mg/kg bw (rats)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg-bw (lapins)
Inhalatoire	LC50/4h	2,18 mg/L (rats)

- Effet primaire d'irritation

- **de la peau** : Pas d'effet d'irritation.

- **des yeux** : Pas d'effet d'irritation.

- **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.

- Inhalation :

Prolongées expositions aux vapeurs ou brouillards peuvent causer irritations aux voies respiratoires.

- **Ingestion** : Aucun risque dans les normales conditions d'employ.

- Indications toxicologiques supplémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, éviter de disperser le produit dans l'environnement.

- Toxicité

- Toxicité aquatique :

64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

LL50	>100 mg/L (Algae)
	>100 mg/L (Daphnia Magna)
	>100 mg/L (micro-organismes dans les boues activées)
	>100 mg/L (poisson)
LL50/96h	>1000 mg/L (Truit arc-en-ciel)
NOEC	>1 -<10 mg/L (Daphnia Magna)
	>100 mg/L (poisson)

- Persistance et dégradabilité :

Le produit est partiellement biodégradable. Des résidus significatifs demeurent.

- **Conduite en systèmes ambiants** : Non dispersable dans l'eau.

- Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée n'est disponibles sur le potentiel de bioaccumulation du mélange (pour les données manquantes sur les substances ne pas encore communiqué par nos Fournisseurs).

- Mobilité dans le sol :

Aucune donnée n'est disponible sur la mobilité dans le sol du mélange (pour les données manquantes sur les substances ne pas encore communiqué par nos Fournisseurs).

- Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Elles ne sont pas disponibles des données sur la ecotoxicité des mélanges pour les données manquantes sur les substances ne pas encore communiqué par nos Fournisseurs).

- Indications écologiques additionnelles :

- **Indication générales** : En général non polluant

- Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément à l'annex XIII du règlement (CE) 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, la restriction des substances chimiques (voir la section 3 et 2): aucune rencontre les critères de classification comme PBT et vPvB donc -non applicable.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, éviter de disperser le produit dans l'environnement.

- **PBT**: Non applicable.

- **vPvB**: Non applicable.

- **Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité dans le cadre du Règlement 1272/2008/EU

Date d'impression : 01.11.2014

ver.N.: 1

Révision: 01.11.2014

Nom du produit: OJ RACING SPECIAL FORK OIL TYPE 01-TK-01

(suite de la page 6)

13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets :

A condition que le produit ne soit pas contaminé par produit d'autre nature, les déchets pourront être donnés comme refus spéciaux, au contraire comme toxic-nuisibles suivant en plein les règles en vigueur (DPR 915/82 et successives modifications).

Ne pas décharger aux égouts, galeries ou cours d'eau. Suivre les règles en vigueur DL.152/99 (Texte Unique sur l'Eau).

- Recommandation :

L'huile usée ne doit être confiée qu'à des ramasseurs autorisés par les pouvoirs publics.

- Code déchet :

ACC - Récipients métalliques en bande étamé.

Code de déchets EWC se réfère aux contenants vides : 15 01 10*

- Les déchets code EWC signalé pour le mélange ou la substance :

Selon le catalogue européen des déchets, les codes de déchets ne sont pas l'article spécifique, mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur en fonction de l'application qui a été faite à cet article.

- Emballages non nettoyés :

Il est déconseillé de enlever les étiquettes de reconnaissance et les symboles de danger des récipients vides.

Après un lavage approprié les emballages peuvent être recyclés.

- Recommandation :

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

14 Informations relatives au transport

- No ONU	
- ADR, IMDG, IATA	néant
- Nom d'expédition des Nations unies	
- ADR, IMDG, IATA	néant
- Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, IMDG, IATA	
- Classe	néant
- Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	néant
- Dangers pour l'environnement:	
- Polluant marin :	Non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU:	-
- L'UE règlement N° 927/2012 du 09/10/2012 - code nombre des duanes :	2710 19 83

15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

- Pictogrammes de danger néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité dans le cadre du Règlement 1272/2008/EU

Date d'impression : 01.11.2014

ver.N.: 1

Révision: 01.11.2014

Nom du produit: OJ RACING SPECIAL FORK OIL TYPE 01-TK-01

(suite de la page 7)

- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 - P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - P331 NE PAS faire vomir.
 - P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
- **Évaluation de la sécurité chimique**
Autorisation sous les substances règlement REACH (Règlement CE n° 1907/2006) n'existait pas dans la liste des substances de la candidate de préoccupation (SVHC) à l'autorisation.
- **Dispositions Directive 199/45/CEE :**
- **Instructions techniques air :**
- **COV de l'UE in %:** 0,00 %
- **Suisse contenu OCOV :** 0,00 %
- **Classe de pollution des eaux :** En général non polluant
- **Ultérieures dispositions, limitations et décrets prohibitifs :**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 - 59 (CANDIDATE LIST n° 140 du 20/06/2013) :**
Ne sont pas présentes des substances SVHC répertorié dans " CANDIDATE LIST n° 151 du 16/12/2013 "
- **Réglementation RoHS :**
Il n'y a pas de substances: plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les biphenyles polybromés (PBB), les polybromodiphényléthers (PBDEs) qui sont répertoriés dans le décret-loi du 4 Mars 2014 n° 27 application de la directive 2011/65/CE (RoHS)
- **Autres Normes de Référence :**
D.Lgs. 336/94 Tableau Maladies Professionnelles dans l'Industrie.
Règlement 648/2004//CEE relatif aux détergents.
D.lgs. 136/83 Biodegradabilité détergenti.
Directive 2008/47/CEE aérosols
Règlement 1907/2006/CEE (REACH)
Règlement 1272/2008/CEE (CLP/GHS).
Règlement 790/2009/CEE
Règlement (UE) N. 453/2010 - 20/05/2010
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

L'utilisateur doit s'assurer de l'aptitude et du caractère exhaustif des informations contenues en relation à l'utilisation spécifique. L'utilisateur est aussi obligé à respecter en plein les normes de sécurité décrites. Les données et les informations se fondent sur la littérature disponible et sur nos connaissances à la date de compilation; celles-ci sont rapportées uniquement au produit indiqué. En plus, les caractéristiques mentionnées dans ce document ne représentent pas des paramètres contractuels. Cette fiche de sécurité annule et remplace la précédente édition.

- **Déclaration de Conformité :**
Fiche conforme aux dispositions du D.M. 04/04/1997 relatif à la rédaction des Fiches de Sécurité et mise à jour avec la 31° adaptation CE 2009/2
- **Service établissant la fiche technique :**
Département de la sécurité et de l'analyse de laboratoire et de la recherche - AR.I Chimica srl
- **Contact :**
Merighi Ing. Renzo - reme@arichimica.it
Ce document électronique (sans signature), est délivré manière contrôlée.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité dans le cadre du Règlement 1272/2008/EU

Date d'impression : 01.11.2014

ver.N.: 1

Révision: 01.11.2014

Nom du produit: OJ RACING SPECIAL FORK OIL TYPE 01-TK-01

(suite de la page 8)

- Acronymes et abréviations :

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 VCI: Verband der chemischen Industrie, Deutschland (German chemical industry association)
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) (=COV)
 MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal Concentration in atmosphere for 50% of animal test.
 LD50: Lethal dose for 50% test animal
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 STEL: Short Term Exposure Limit
 TLV: Theshold Limit Value
 TRGS: Technische Regein für Gefahrstoffe
 TWA: Time Weighted Average
 VLA: Valore Limite Ambientale
 WEL: Workplace Exposure Limit
 VLE: Exposure Limit Value
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent very Bioaccumulative
 ASTM: American Society for Testing and Materials
 CLP: Classification, Labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evalutation, Authorization of CHemicals
 VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe = Administrative Regulation on the Classification of Substances hazardous to waters into Water Hazard Classes
 BLEVE: Bolling Liquid Expanding Vapour Explosion
 SVHC : Substance of Very High Concern
 PNEC: Predicted No Effect Concentration (Risk Assesment)
 STP: Sewage Treatment Plant
 ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists.
 STEL/C: Short-Term Exposure Limit/Ceiling.
 VL: Limit Value
 SSOG: Stazione Sperimentale Oli Grassi (Milano Italia)
 LEL: Lower Explosive Limit
 UEL: Upper Explosive Limit
 BW: Body weight
 NOAEL: No Observed Adverse Effects Level
 RoHS: Restriction on the use of Hazardous Substances.
 RTECS : Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
 NA: Not Applicable.
 RCP: Reciprocal Calculation Procedure.
 NOAEC : No Observed Adverse Effects Concentration
 CER : Catalogo Europeo Rifiuti.
 EAK : Europäische Abfalle Katalog.
 EWC : European Waste Catalogue.
 NOAEL : No Observed Adverse Effects Concentration
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development.
 ISO : International Organisation for Standardisation.

- Sources :

NIOSH/RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
 I.N.R.S. - Réaction Chimiques Dangereuses.
 CESIO - Classification and labelling of anionic,noninic surfacyants (1990).
 Aldrich - Library of Chemical Safety Data.
 Patty - Industrial Hygiene and Toxicology.
 A.C.G.I.H. - Documentation of the Threshold Limit Values.

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente** Modifiées.

FR